



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Accueil Périscolaire 2014-2015 : Tarifications des goûters pour les Accueils  
de Loisirs Sans Hébergement**

DE20141006_38	Conseil municipal du 6 octobre 2014
Rapporteuse : Stéphanie GARCIA	Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014 Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN
- Mme PEREZ à M. BOUAZZA

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

**Accueil Périscolaire 2014-2015 : Tarifications des goûters  
pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement**

Education  
id : 588

Conseil municipal  
6 octobre 2014

38

Rapporteure : Stéphanie GARCIA

Angoulême, « Ville active du Programme National Nutrition Santé », s'est engagée dans une démarche globale de qualité de sa restauration qu'elle souhaite poursuivre et amplifier.

Dans ce cadre, et afin de permettre à l'ensemble des enfants inscrits en accueil de loisirs du soir de bénéficier du même goûter quel que soit l'opérateur en charge de ce dispositif, la Direction de l'Éducation fournit et facture les goûters aux opérateurs. Le tarif de facturation est fixé librement par la collectivité pour l'année scolaire en cours.

Pour l'année scolaire 2014/2015, il vous est proposé de revaloriser ce tarif à hauteur 3%

Ainsi revalorisé, le tarif serait le suivant :

Catégorie	Tarif 2013/2014	Proposition de tarif 2014/2015
Prix d'un goûter	0,35 €	0,36 €

Il vous est proposé d'approuver, la révision du tarif « goûter » pour l'année scolaire 2014/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
6 octobre 2014

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint

